



LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ANGLETERRE. — LONDRES, LE 8 MAI.

S. A. S. la duchesse douairière de Saxe-Meiningen, mère de la reine d'Angleterre, vient de mourir; elle était née le 11 août 1763. La cour prendra le deuil, à cette occasion, jeudi prochain.

Une élection a eu lieu à Hunsdersfield; M. Ellis, candidat whig, a obtenu 340 voix; M. Oasler, tory, 290. Le premier a été proclamé député à la chambre des communes.

Le gouvernement français est à la veille de conclure un marché en Angleterre pour la livraison de 25,000,000 kil. de houille.

Le peu de vie qu'avait repris les affaires à Manchester par suite de l'arrivée des bons américains, a complètement disparu. La filature est moins active et des salaires ont été réduits. Les étoffes ont été vendues, mais à des prix inférieurs et en petite quantité.

Le remplacement du général Evans par le capitaine Napier paraît devoir se réaliser; cependant il n'est pas tout-à-fait sûr que la légion sera renforcée ou qu'on prorogera le délai des engagements au delà du 10 juin.

FRANCE. — PARIS, LE 9 MAI.

Le *Moniteur* d'aujourd'hui publie le rapport suivant :
RAPPORT AU ROI.

« Sire, un grand acte de clémence était depuis long-temps le vœu de votre cœur; mais avant de l'accomplir, il fallait que les partis vaincus ne pussent attribuer l'oubli de leurs fautes qu'à votre générosité. L'ordre est affermi; votre gouvernement reste armé des lois salutaires qui ont sauvé la France, et serviraient de nouveau à réprimer toutes les tentatives criminelles auxquelles des hommes incorrigibles oseraient encore se livrer. La garde nationale et l'armée viennent de saluer de leurs acclamations votre présence. La nation entière s'associe aux émotions de votre cœur paternel, en voyant approcher une union qui va perpétuer votre dynastie.

« Votre majesté a jugé que le moment était venu de donner cours aux inspirations de son âme. Elle fera descendre du haut du trône l'oubli de nos discordes civiles et le rapprochement de tous les Français. Un tel acte ne peut plus être qu'un éclatant témoignage de la puissance de l'ordre et des lois. Votre gouvernement, après avoir plus combattu et moins puni qu'aucun autre, aura tout pardonné.

« Conformément aux ordres de V. M., j'ai l'honneur de vous soumettre le projet d'ordonnance qui suit.

« Je suis avec respect, de V. M., le très-humble et très-obéissant et très-fidèle sujet,
Bartle »

ORDONNANCE DU ROI.

Louis-Philippe, roi des Français, à tous présents et à venir, salut. Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. Amnistie est accordée à tous les individus actuellement détenus dans les prisons de l'état, par suite de condamnations prononcées pour crimes et délits politiques.

Toutefois, la mise en surveillance est maintenue à l'égard des condamnés à des peines afflictives ou infamantes, ainsi qu'à l'égard de ceux qui y ont été assujettis par jugement.

Art. 2. La peine prononcée par la cour des pairs contre les

nommés Victor Boireau et François Meunier est commuée en celle de dix ans de bannissement.

Fait aux Tuileries, le 8 mai 1837. Louis-Philippe.

— La nouvelle de l'amnistie politique a été envoyée ce matin par le télégraphe dans tous les départements.

— On assure que lorsque le roi est allé annoncer à la reine qu'il venait de signer l'ordonnance d'amnistie, S. M. la reine s'est jetée dans les bras du roi qu'elle a embrassé tendrement et baigné de ses larmes.

— L'ordonnance d'amnistie a été reçue à la chambre avec une joie véritable. Il a été question d'une démarche à faire en corps aux Tuileries, pour remercier le roi de ses généreuses inspirations. C'est demain, dit-on, que cette visite aura lieu.

— Une vingtaine de prisonniers politiques qui sont encore détenus à Ste-Pélagie, ont reçu ce matin la visite de leurs parents qui leur ont fait connaître la nouvelle de l'amnistie. L'ordonnance a dû être envoyée aujourd'hui au concierge de la prison, et les détenus seront mis en liberté dans la journée.

— Les condamnés d'avril qui sont aujourd'hui en Angleterre ou ailleurs ne sont pas appelés à profiter de l'amnistie, attendu qu'ils sont contumaces, mais nous ne doutons pas que plusieurs d'entre eux, à la première nouvelle de l'ordonnance insérée au *Moniteur*, n'éprouvent le besoin de se constituer prisonniers pour purger leur contumace, assurés qu'ils vont d'avoir leur part du pardon.

— Par ordonnance du 6 de ce mois, le roi a élevé à la dignité de pair de France M. Charles Bresson, son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire auprès de S. M. le roi de Prusse. On sait la part qu'il a prise aux négociations relatives au mariage du prince royal.

— Le produit du bal donné samedi dernier au profit des ouvriers de Lyon, s'est élevé à 80,000 francs, les dépenses étaient de 15,000 francs; ce qui laisse encore 65,000 francs à la disposition des commissaires chargés de répartir les secours aux ouvriers de lyonnais.

— Plusieurs villes manufacturières du département du Nord viennent d'adresser à la chambre des députés une pétition où l'on remarque le passage suivant :

« Les soussignés, fabricants et négocians de Lille, Roubaix, Turcoing et Armentières, ont l'honneur de vous exposer que le défaut d'écoulement pour leurs produits manufacturés, etc., ne fait que s'accroître de jour en jour, et que, si la cause qui amène la paralysie dont ils se ressentent n'éprouve un prompt remède, ils ne peuvent prévoir les conséquences fâcheuses qui en résulteront, si, après toute leur persévérance, ils se voient forcés de fermer leurs ateliers et leurs magasins. »

— On parle d'un mariage entre la fille de la duchesse de Berry et le prince héritaire de Modène. (M. de Souabe.)

— Les remboursements de la caisse d'épargne de Paris continuent à diminuer tandis que le montant des dépôts augmente peu à peu.

— Voici le texte du projet de loi sur le chemin de fer de Paris à Bruxelles :

Art. 1er. La convention provisoire, passée le 29 avril 1837, entre le ministre secrétaire d'état au département des travaux publics, de l'agriculture et du commerce, et le sieur John Cockerill, pour l'établissement d'un chemin de fer de Paris à la frontière de Belgique, est approuvée.

En conséquence, toutes les clauses et conditions, soit à la charge de l'état, soit à la charge du sieur Cockerill, stipulées dans ladite convention, recevront leur pleine et entière exécution. Cet acte demeurera annexé à la présente loi.

Les articles 2, 3 et 4, comme aux articles 6 et 7 du premier projet, avec cette différence que la subvention est portée à 2,500,000 fr. pour 1837, et à 3 millions pour 1838.

M. le ministre du commerce a fait connaître avec raison les hautes raisons de politique qui rendent indispensable l'établissement d'un chemin de fer de Paris à Bruxelles, si l'on ne veut point que la Belgique entre bientôt dans la grande association des lignes des douanes allemandes.

Le chemin de fer dont l'exécution doit être concédée à M. John Cockerill, partira de l'enclos de St-Lazare, faubourg St-Denis, près de la Barrière. La direction par Amiens a été préférée à celle de St-Quentin, attendu que le canal de St-Quentin fournit déjà un moyen facile de communication pour les localités situées sur cette ligne.

Bulletin de la bourse de Paris du 6. — Bien des prévisions ont été trompées aujourd'hui. On s'attendait avant la bourse à un mouvement de hausse sur les fonds français, par suite de l'amnistie insérée au *Moniteur*; mais tout au contraire la baisse a été très-prononcée; fermier hier à 79 20 et 25, le 3 p. c. a ouvert à 79 20 pour tomber faible à 79. Nous croyons que l'amnistie n'était pas le seul motif de baisse, et qu'il en existait un plus réel; beaucoup de rentiers, attirés par l'appât de hausse sur les chemins de fer, ont vendu aujourd'hui une assez grande quantité de rentes pour se trouver en mesure d'entrer dans les nouvelles entreprises de ce genre lors de l'émission des actions. Il est un fait certain, c'est que depuis que liqué temps les capitaux se déplacent et vont se porter sur l'industrie.

L'actif était très-démuni au commencement de la bourse à 25 3/4, lorsque la nouvelle répandue que Saragosse avait été prise a fait redoubler les cours à 25, cependant on a bientôt reconnu que le fait était impossible, puisque les journaux étaient arrivés à Paris, et l'on n'a pas tardé à redemander à 25 1/4 1/8.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

(Correspondance particulière.)

Bayonne, 5 mai.

Un courrier extraordinaire a apporté aujourd'hui la nouvelle de la prise de Chelva par le général Oraa. Cette ville, que les carlistes avaient fortifiée, est tombée au pouvoir des christinos, après un combat de plus de dix heures. Oraa a tué 300 hommes à l'ennemi et lui a fait 600 prisonniers. Les troupes de la reine n'ont perdu que 22 hommes. C'est le 30 avril que l'événement a eu lieu.

— On écrit de Baupelane à la date du 24 avril : Les troupes du général Irribarren sont toujours cantonnées à Artajona, Laraja, Lerin et Lodosa. Elles observent l'ennemi qui attend toujours un temps favorable pour réaliser une expédition en Castille. Les carlistes ont construit un pont de bateaux pour passer l'Ebre, mais on ne sait pas encore sur quel point ils effectueront leur passage. Depuis quelques jours on procède ici à la réquisition des chevaux.

Un rapport du gouverneur politique de la province de Santander, adressé au ministre de l'intérieur, nous apprend que dans la matinée du 20 courant, la compagnie des factieux, campée dans les encartaciones de la Biscaye, a été surprise par un détachement de la garnison de Balmaceda. On s'est emparé du capitaine don Juan Pinal, ancien militaire, qui avait passé aux rebelles, de 3 officiers et de 15 soldats. Le régidor de Colindres doit sa liberté à cet événement.

chaptres, il y a, écrit d'une main différente : *SS. mi comitis De La-laing*, ce qui est répété au 3^e feuillet de l'histoire même. Sur les marges, on rencontre que quelques petites notes en latin, d'une écriture postérieure à celle du manuscrit; elles sont peu importantes; la plupart n'expriment que des renvois à la chronique de Moustrelet.

L'ex-empire coté 5933, pareillement in-folio, est couvert en veau fauve; il contient 556 pages d'une écriture beaucoup plus moderne. Il est défectueux dans plusieurs parties et l'orthographe en est très-mauvaise. A la tête du premier chapitre du règne de Louis XI, on lit le titre suivi de ces mots : *Ex bibliotheca viri clarissimi Johannis Baptistae Haultin regii in castelleo parisiensiensis consiliarii*. La forme ou division du ouvrage, dans les deux exemplaires, est la même; la partie qui contient la vie de Charles VII est divisée en cinq livres.

Les bénédictins Dom Martene et Durand, ont inséré dans l'*Amplissima collectio* la partie de l'ouvrage d'Amelgard, qui a rapport à l'histoire de Liège.

ABD EL-KADER.

(Voir le *Politique* du 2 mai.)

Pendant sa captivité dans le camp d'Abd-el-Kader, M. de France y fit la rencontre d'un de ses compatriotes M. Duvivier, captif comme lui. Voici le récit que M. Duvivier lui fit de ses malheurs :

« Le 25 avril 1836, j'étais allé visiter une propriété du côté de la Médija, je revenais à Alger avec M. Muller, ingénieur civil, M. D... et sa sœur; j'étais à cheval, M. Muller montait une mule, M. D... et sa sœur étaient en voiture. Tout à coup une troupe d'arabes nous enveloppe; nous étions sans armes, M. D... seul portait un fusil. Il avait le premier aperçu les arabes; saisi de frayeur, oubliant ses amis, oubliant sa sœur, il ouvre la portière, s'élança à terre, et sans même décharger son fusil, il fuit à toutes jambes et se jette dans un marais où les cavaliers ne pouvaient l'atteindre.

« Dans la précipitation et la confusion de l'attaque, M. Muller reçut dans la cuisse une balle qui le blessa gravement. Je fus fait prisonnier sans coup férir. Les Arabes s'emparèrent aussi de Mlle D..., et aussitôt ils voulurent assouvir sur elle une hideuse brutalité. Mais la noblesse

FEUILLETON.

ESQUISSES BIOGRAPHIQUES DE L'ANCIEN PAYS DE LIÈGE.

N° III.

AMELGARD.

Amelgard, prêtre liégeois, vécut dans le XV^e siècle. On a peu de renseignements sur la vie de cet auteur; ce que nous en connaissons se borne à ce qu'il nous apprend lui-même dans ses ouvrages. Après que les Anglais eurent été chassés de la France, il fut chargé par Charles VII, de revoir le procès de la pucelle d'Orléans, et composa, comme il le dit dans l'ouvrage dont nous allons nous occuper, un livre contenant l'examen de cette œuvre d'iniquité. Amelgard jouissait d'une grande considération à la cour du roi de France; Charles VII eut souvent recours à sa prudence et à ses conseils; nous pouvons en juger par ces mots qui commencent son histoire : *Carolus VII, illustris Francorum rex, quem ipse et socii vidimus et cum quo plures colloquutiones familiariter habuimus*. En 1482, il demeura à Utrecht et mourut probablement un peu après l'année 1481.

Outre l'*Examen du procès de la pucelle*, manuscrit dont je ne trouve l'indication nulle part, ce que nous fait supposer que l'ouvrage est perdu, Amelgard, composa l'histoire des règnes de Charles VII et de Louis XI. Dans une courte préface, l'auteur vante l'utilité de l'histoire et blâme les mensonges que l'intérêt personnel suggère quelquefois aux historiens; il proteste qu'il écrira seulement ce qu'il a vu par lui-même, ou appris des témoins les plus dignes de foi, uniquement dans le dessein de rendre ses occupations littéraires utiles à la postérité. En effet, il s'explique avec franchise et hardiesse sur les reproches que l'on pouvait faire à Charles VII, comme il le rend sincèrement hommage à ses qualités. Il n'épargne en rien les vices de Louis XI, sans toutefois que ce prince montrât l'habileté dans les affaires. Dans tout son ouvrage enfin, il fait preuve de beaucoup d'impartialité; on y remarque cependant quelquefois une légère tendance en faveur de Philippe-le-Bon, et une teinte de bienveillance plus marquée pour les Français que pour les Anglais.

On voit par des citations fréquentes et assez bien placées qui se rencontrent dans le cours de l'ouvrage, que l'auteur avait une connaissance approfondie des chefs-d'œuvre de l'antiquité. A l'imitation des historiens de Rome, il a quelquefois mis des harangues directes dans la bouche de ses personnages. Tout en rapportant des traditions populaires et surnaturelles, comme le faisaient la plupart des chroniqueurs de cette époque, il montre cependant peu de crédulité personnelle. Son style a de la clarté, de la noblesse, quelquefois même de l'élegance. En traitant l'époque de la vie de Louis XI, qui se rattache à l'histoire de Liège, Amelgard s'est appuyé sur les événements terribles et désastreux qui ensangantèrent alors notre pays. Cette partie de son ouvrage est la plus importante pour nous, et je crois que ceux qui voudront connaître particulièrement l'histoire de Liège, sous l'événement de Louis de Bourbon, pourront consulter avec fruit le travail d'Amelgard (1).

Il est assez singulier qu'aucun historien de France n'ait consulté ou du moins cité l'ouvrage dont je m'occupe ici; la manière avantageuse dont en avait parlé Dom Martene dans le IV^e volume de l'*Amplissima collectio*, aurait dû exciter leur curiosité. Je vois aussi cette histoire mentionnée dans le *Promptuarium sacrarum antiquitatum tricesimae dioecesis*, (p. 235) indiquée dans la *Bibliothèque historique de la France*, (t. XII, p. 514) sans que ni Camuzat, ni le père Le Long ou M. De Fontette, ni les bénédictins aient ajouté quelque particularité sur l'auteur.

Je connais deux manuscrits de l'histoire d'Amelgard; on les conserve tous deux à la bibliothèque royale de France. Le premier coté 5932 est un in-folio couvert d'un maroquin rouge, aux armes de Colbert. Il contient, indépendamment de la table des sommaires de tous les chapitres de l'ouvrage, 1024 pages d'une écriture fort propre, fort correcte pour l'orthographe, mais très-difficile à lire, et que M. Du-Thoil (2) croit être du milieu du XVI^e siècle. A la tête de l'imprex des

(1) M. de Gerlach cite Amelgard dans les *Révolutions de Liège sous Louis de Bourbon*. Bruxelles, 1831, in-8°.

(2) Dans les notices et extraits des manuscrits de la bibliothèque du roi, etc., tome 1^{er}.

BELGIQUE. BRUXELLES, LE 10 MAI.

Aujourd'hui à midi a eu lieu en grande cérémonie le baptême du jeune Prince, dans la chapelle du palais de Laeken. C'est Mgr. l'archevêque de Malines qui a officié. Le Roi était présent ainsi que le prince de Joinville. M. le duc d'Orléans était parrain et Mme. Adélaïde la marraine. Tous les ministres indistinctement, M. le comte d'Artschot; grand-marshal du palais; M. Van Praet, secrétaire du cabinet du Roi; M. le comte Le Hon, ministre plénipotentiaire près la cour de France; M. Van de Weyer, ministre plénipotentiaire près la cour de Londres, M. le baron de Stassart, gouverneur, et Mme. la baronne; M. Rouppe, bourgmestre de Bruxelles; Deby, bourgmestre de Laeken, De Gerlache, président de la cour de cassation; Defernelmont, procureur-général près la cour d'appel; M. le baron et baronne d'Hoovorst, M. le comte ministre d'état, Félix de Mérode et M. Vanhuffel, président de la haute-cour militaire; M. Fallon, président; de la cour des comptes, et plusieurs membres des deux chambres législatives, et plusieurs autres personnages distingués assistaient également à la cérémonie, qui a été terminée vers une heure de relevée. Ils étaient tous en grands costumes. Plus de 25 voitures stationnaient dans la cour du palais de Laeken.

Ont été imprimés et distribués quatorze tableaux comprenant l'énumération des mines exploitées avec ou sans concession, au nombre de 155 pour le Hainaut, 59 pour Namur et Luxembourg, 138 pour Liège et Limbourg et les demaies en concessions, mainteues, partages, régularisation et extensions, affaires litigieuses, etc., dont les dossiers se trouvent en grande partie à La Haye.

Nous engageons les amis des arts à se rendre à la prochaine vente des tableaux qui aura lieu à Malines, où seront vendues les belles tapisseries de l'ancienne et célèbre fabrique d'Audenaerde, qui a longtemps soutenu une comparaison avantageuse avec les riches tapisseries des Gobelins.

(Journal de la Belgique.)

L'Académie royale de Belgique vient de décerner la médaille d'or à un mémoire de M. André Van Hasselt, sur une question d'histoire littéraire, mise au concours depuis trois ans, par cette compagnie savante. Cette question est celle-ci: « Donner une dissertation raisonnée sur la poésie française en Belgique, depuis sa première origine jusqu'à la fin du règne d'Albert et d'Isabelle. »

Il s'est glissé deux erreurs dans l'arrêté royal portant création d'un régiment de grenadiers et de voltigeurs réunis, inséré dans le Moniteur du 9 courant.

Art. 4. Après: « Un chef de bataillon, lieutenant-colonel ou major, » on a omis: « Un lieutenant ou sous-lieutenant adjudant-major. »

Au lieu de: « Un caporal cornet, » lisez: « Un caporal tambour ou cornet. »

La chambre des représentants ne s'est réunie aujourd'hui qu'à deux heures.

Sur la proposition de M. Liedts, elle a mis à l'ordre du jour après la loi des poldres, le projet qui accorde au gouvernement un crédit supplémentaire pour le paiement de quelques créances arriérées.

M. Mast de Vries a déposé le rapport de la commission sur le projet de loi relatif à la pêche nationale. L'impression en a été ordonnée.

La chambre a repris la suite de la discussion du projet de loi relatif au réendiguement des poldres.

Bruxelles, le 10 mai (trois heures). — La baisse de Paris a fortement influé ici. L'actif espagnol tombé à 22 5/8 de 24 qu'il était hier au soir, est revenu à 22 7/8 beaucoup d'argent, il y avait même des preneurs à 23 pour le 15, après la cote. Société Générale émission de Paris 1580 A; Actions-Réunies 102 3/4 P.

Marché des huiles et graines. — Pour les huiles colza au comptant, et sur mai il y a plus de tendance à la baisse que pour celles sur l'arrière saison. Les tourteaux sans demande; la graine colza très offerte et ne rencontre pas d'acheteurs.

Anvers, deux heures. Ardois 23 3/8 1/4 1/8 23 argent au comptant.

LIEGE, LE 11 MAI.

Malgré l'arrière considérable de notre chambre des représentants, on nous assure que la session touche à son terme, et qu'il deviendra peut-être difficile de retenir la législature, même pour achever la loi douanière. Si en était ainsi, nos députés donneraient l'exemple d'un scandale inconnu, pensons-nous, dans les fastes parlementaires.

Elle repoussa leurs affreuses tentatives avec un courage et une constance admirables. Prières, menaces, coups de bâton et de crosse de fusil, des pistolets et des fusils dirigés contre sa tête, rien ne put ébranler sa résistance héroïque. Alors, mon cher De France, les scélérats massacrèrent sous nos yeux cette pauvre fille! et nous ne pouvions pas la défendre! Elle mourut le corps déchiré par les yatagans, résignée, faisant de sa virginité comme un linceul dans lequel elle enveloppait sa chaste nudité, pour monter au ciel et paraître devant Dieu! Sans proférer un cri, une plainte, sans demander grâce, elle mourut en nous jetant un regard plein d'une douce pitié. Elle semblait nous dire: « Adieu, je suis plus heureuse que vous, mes tourmens sont finis, je vais dans un séjour de joie et de félicité éternelles. »

Et pendant que cette vertueuse fille exhalait son dernier soupir dans des souffrances atroces, son frère, qui avait un fusil chargé, était caché au fond d'un marais, et lorsque les bourreaux se furent éloignés, après avoir terminé leur sanglante exécution, il reprit tranquillement le chemin de la ville, et retourna à ses occupations de chaque jour.

Les Arabes nous entraînent, M. Muller et moi; la blessure de M. Muller présentait une telle gravité, que les Arabes, voyant l'impossibilité de le conserver si on le forçait à supporter les fatigues de la route, résolurent de le laisser chez les Hadjoutes, où nous ne tardâmes pas à arriver, et d'attendre son rétablissement pour l'échanger à Alger contre quelques-uns de leurs. M. Muller resta donc chez les Hadjoutes, et un échange lui rendit bientôt la liberté; trois prisonniers arabes payèrent sa rançon.

Je fus destiné à être vendu à Abd-el-Kader, et nous nous mîmes en chemin pour le camp du sultan. Pendant le trajet, il n'est pas de mauvais traitemens auxquels je n'aie été en butte: menaces de mort, injures, coups de bâton et de crosse de fusil, propositions infâmes souvent suivies d'effet, j'ai subi toutes les tortures.

Nous arrivâmes, après avoir séjourné quelque temps à Mascara, au camp d'Abd-el-Kader, assis aux environs de la Tafna.

Le sultan m'accueillit avec bonté, et m'acheta. Il était fort triste et

Une circonstance nous semble cependant de nature à tenir à leur poste les membres de la chambre des représentants; nous voulons parler des prochaines élections. Si on voyait MM. les députés abandonner la partie, avant d'avoir rigoureusement accompli leur tâche, certains d'entre eux n'autoriseraient-ils point des suppositions fâcheuses pour leur caractère? On ne manquerait point, en effet, de dire de ceux qui vont repaître devant les collèges électoraux, que le soin de leur réélection les a seuls rappelés dans leurs foyers. Un semblable soupçon ne leur serait pas d'ailleurs très favorable dans l'opinion des électeurs.

Nous faisons remarquer, il y a quelques jours, l'impossibilité où se trouvait M. de Theux, de suffire tout à la fois aux fonctions de ministre de l'intérieur et à celles de ministre des affaires étrangères. N'est-ce point un fait qui vient encore à l'appui de notre opinion, que les lenteurs apportées à la nomination d'un agent diplomatique à Constantinople, ou au moins à celle d'un agent commercial à Smyrne? Ces nominations sont cependant désirées par le commerce et l'industrie, depuis plusieurs années; depuis quelques mois surtout on les a réclamées plus vivement encore. Si l'y avait quelque obstacle à l'envoi de consuls belges en Orient, on aurait dû chercher à les faire disparaître; mais rien de pareil n'existe, et on ne peut attribuer les retards dont nous nous plaignons qu'aux préoccupations trop nombreuses du ministre chargé d'administrer le département des affaires étrangères. Nous ne nous lassons point, toutefois, de revenir sur cet objet. Nous rappellerons que l'Orient est l'un des plus vastes débouchés où notre industrie puisse espérer de placer ses produits; que les Anglais font des efforts incroyables pour s'assurer la possession exclusive des marchés de la Turquie, et qu'une fois expulsés, il nous deviendra bien difficile, sinon impossible, de renouer des relations commerciales en concurrence avec nos rivaux.

Ce n'est pas, du reste, le seul reproche qu'on puisse adresser à M. le ministre des affaires étrangères, à l'occasion de la négligence avec laquelle il traite les affaires de son département. Nous avons dit, il y a quelques mois, que la plupart de nos consuls n'avaient point reçu d'instruction, et qu'ainsi ils se trouveraient paralysés dans presque toutes les circonstances où ils pourraient agir. Eh bien! depuis lors, cet état de choses n'a point changé, et ces consuls attendent encore les communications du ministère.

Un grand acte de clémence vient de s'accomplir! Louis-Philippe, dont les jours ont été si souvent menacés, vient d'annuler tous les condamnés pour crime et délits politiques. Cette grande et noble mesure a été accueillie avec joie par la chambre, par la garde nationale, par la population parisienne tout entière, et des députations ont été envoyées aux Tuileries pour remercier le roi de ses généreuses inspirations. Certes la magnanimité du prince qui sait ainsi pardonner à ses ennemis doit réconcilier tous les français. Les condamnés politiques qui verront s'ouvrir les portes de leur prison, sauront l'apprécier, et ils le prouveront, sans doute, en méritant, par leur conduite future, d'être relevés de la surveillance qui doit encore peser sur eux.

En rendant compte des séances du conseil communal, dans lesquelles le budget pour 1837 a été discuté, nous avons mentionné le refus de la députation du conseil provincial d'approuver un crédit de 1350 fr. destiné à indemniser: 1° MM. Demany et Guillaume, à partir de leur prestation de serment devant l'autorité judiciaire jusqu'à leur installation par l'autorité communale; 2° MM. Piette et Kirsch pendant l'intérim qu'ils ont fait aux quartiers de l'Est et du Nord; 3° MM. Simon, Kirsch et Nelis, inspecteurs, qui ont concouru à faire le service pendant l'intérim dans les deux quartiers.

Nous apprenons que la députation du conseil provincial vient d'accorder ce crédit.

Nous avons dit que des poursuites en expropriation pour cause d'utilité publique, étaient dirigées contre plusieurs propriétaires de terrain qui tombent dans le tracé du chemin de fer, section d'Ans à la Meuse. On trouvera dans notre journal d'hier, d'aujourd'hui et de demain, des extraits d'assignations qui ont été données à six propriétaires, savoir: les sieurs Henri Thonon, Louis Paque, Oger Paque, et les dames V^e Debrassine, V^e Jamar et Catherine Paque.

Dimanche prochain, fête de la Pentecôte, on exécutera à

complètement abattu; il venait de perdre contre le général Bugeaud la bataille de la Shikah. Avant le combat, il avait prédit la victoire à son armée, en appuyant sa prophétie d'un passage du Coran qui annonçait la défaite des chrétiens pendant le cours de la septième année de leur établissement dans l'Afrique.

Sa déroute avait détruit toute l'influence qu'il avait acquise à force de mensonge et en exaltant le fanatisme religieux des Arabes. Ceux-ci avaient abandonné leur sultan, et méconnaissaient son autorité. Les tribus murmuraient, et plusieurs d'entre elles jurèrent de ne plus venir combattre sous ses ordres, se chargeant elles-mêmes de leur défense. Les Arabes fuyaient de toutes parts et renversaient tout sur leur passage. Ils ne respectèrent pas même le camp d'Ab-el-Kader, et, dans la crainte qu'il ne devint la proie des français, ils allèrent jusqu'à couper la moitié de sa tente; ils pillèrent la tente des vivres. Il est à regretter que, dans cette circonstance, nous n'ayons pas eu un peu plus de cavalerie légère, car nous nous serions sans nul doute emparé du camp d'Ab-el-Kader.

Le sultan se retira aussitôt après cette défaite, dans Mascara, avec cinquante cavaliers et cent fantassins, habitans de cette ville, seuls débris de son armée. Le bruit d'une contre-marche du général Bugeaud avait semé l'épouvante: les magasins d'Ab-el-Kader furent pillés au milieu du désordre et de la confusion générale, et certainement Abd-el-Kader ne se serait jamais relevé du coup que nos troupes venaient de lui porter, sans les subsides de tous genres que Mouley Abdelrachman, empereur de Maroc, lui envoya continuellement, et sans lesquels il ne pourrait pas entretenir la plus petite armée.

Le sultan, voyant les Arabes, qui étaient encore la veille soumis à ses ordres, secourir son autorité et méconnaître sa puissance, voulut arracher à une mort certaine les prisonniers qui étaient dans le camp. Il chargea les trente nègres qui veillent continuellement autour de sa tente de conduire et d'escorter jusqu'à Droma M. Lanternier, colon d'Alger, sa femme âgée d'une quarantaine d'années sa fille, jeune personne de quinze ans, charmante, joyeuse comme un ange, une allemande, âgée de quarante ans, une autre allemande de vingt ans, plus grande

la Cathédrale, une messe de Schneider, compositeur allemand distingué par ses oratorio et sa musique religieuse.

Les officiers d'artillerie détachés à l'école d'application, quittent la ville le 13 courant et vont rejoindre leurs batteries respectives.

Plusieurs sous-officiers d'artillerie sont arrivés ces jours-ci en ville. Ils viennent subir leurs examens pour passer au grade de sous-lieutenant.

On nous écrit de Hasselt, 10 mai: « M. Pierre Joseph Sampermans, entrepreneur de travaux publics à Tongres, s'est rendu aujourd'hui adjudicataire de la route de Hasselt à Beeringen, moyennant la somme de 438,449 francs. »

Des lettres particulières de Batavia annoncent que le général Cleerens, ainsi que 2 lieutenants colonels, 33 officiers et un grand nombre de soldats ont été tués dans un combat contre la population ennemie de Sumatra. Le général Cleerens appartient à la ville d'Anvers par sa naissance. (Journal d'Anvers.)

Nous croyons faire chose utile aux personnes qui se destinent à entrer dans le corps des mines, en reproduisant les programmes des connaissances exigées pour les examens qui auront lieu à Bruxelles, le 2 octobre prochain:

Programme des connaissances exigées pour les concours aux places de sous-ingénieur des mines.

Table with 3 columns: Sciences sur lesquelles rouleront les examens, Nombre de questions sur chacune des sciences, Nombre de points attribués à chaque série de questions. Includes Trigonométrie sphérique, géométrie descriptive, Principes généraux de la mécanique rationnelle, etc.

Programme des connaissances exigées pour les concours aux places de conducteur de 3^e classe des mines.

Table with 3 columns: Sciences sur lesquelles rouleront les examens, Nombre de questions sur chacune des sciences, Nombre de points attribués à chaque série de questions. Includes Arithmétique et algèbre, géométrie, trigonométrie rectiligne, application de l'algèbre à la géométrie, etc.

COUR D'ASSISES.

Séance du 10 mai. — A la mort de M. le docteur Schmerling, les objets dépendant de la succession furent mis sous les scellés par les soins de M. le juge de paix Chokier. Le 18 avril, ce magistrat, informé de la disparition de divers objets, qui avaient été laissés à la disposition de Mad. la veuve Schmerling pour son usage personnel, en donna connaissance au commissaire de police du quartier du Nord. La cuisinière Elisabeth Salder, qui était sur le point de se marier et qui se rendait fréquemment à une chambre qu'elle avait louée dans la rue Grasse Poulle, fut soupçonnée d'être l'auteur de ces soustractions. Ces soupçons se changèrent bientôt en certitude. M. le commissaire envoya un agent de police dans la rue Grasse Poulle, afin de surveiller la chambre louée par Elisa Salder; lui-même se rendit ensuite à la maison Schmerling, il y interrogea l'accusée et lui demanda la clef de la chambre qu'elle avait louée; elle lui répondit que cette chambre ne renfermait que des effets qui lui appartenaient à elle ou à son amant; en même temps elle remit la clef. Quelques instans après, M. le commissaire se transporta dans la rue Grasse Poulle; parvenu dans la chambre, dont Elisa Salder venait de lui remettre la clef, il ne fut pas peu surpris d'y trouver cette fille, prête à partir et portant deux paquets remplis d'effets.

On l'obligea de déposer ses paquets, et on y découvrit cinq cuillers à café en argent, un cachet du même métal, des couteaux, des serviettes et beaucoup d'autres objets. Elle fut aussitôt arrêtée et con-

et aussi belle que Mlle. Lanternier. Le sultan recommanda avec beaucoup d'instance ses nègres de bien traiter les prisonniers dont il leur confiait la garde, et de les protéger contre les insultes et les agressions des tribus, que nous devions traverser.

Nous nous mîmes en route pleins de confiance en la parole des nègres et pénétrés de reconnaissance pour la générosité d'Abd-el-Kader; mais à peine sommes-nous éloignés du camp de cinq cents pas environ, que les nègres s'arrêtent brusquement. Ils saisissent M. Lanternier et moi; nous lient les mains derrière le dos; nous attachent à nos arrières deux nègres se placent à nos côtés, et appuient le cimon de leurs pistolets sur notre poitrine. Alors une scène horrible se passa sous nos yeux. Les quatre femmes furent dépouillées de leurs vêtements, et couchées sur la poussière, les nègres, avec de grands cris et se menaçant les uns les autres, tirèrent au sort: les premiers désignés se précipitèrent sur les deux jeunes filles, deux autres sur les deux femmes; tous, les uns après les autres, ils ouvrirent sur elles leur brutalité. Il est impossible, mon ami, de peindre cette scène affreuse: la luxure hideuse, s'étalant, rugissant, au soleil; nos imprécations, les sanglots des victimes, les hurlemens des sauvages!

Enfin on releva ces malheureuses femmes sanglantes, meurtries, à demi-mortes. On me fit prendre les devans avec M. Lanternier, et nous continuâmes notre chemin. Voilà comment les Arabes obéissent aux ordres du puissant Abd-el-Kader!

Je ne suis dans le camp d'Abd-el-Kader que depuis quatorze jours. Je m'y trouve beaucoup mieux que dans les prisons de Droma, et dans les tentes des tribus. Abd-el-Kader contient la haine et la fureur de ses Arabes contre les chrétiens.

A présent, tâchez de dormir, bon soir. Si vous avez froid, approchez-vous de moi; nous nous réchaufferons mutuellement. Bonsoir. Je serai affectueusement la main de Maurice; souvent il m'avait ému, et pendant longtemps le souvenir de ses souffrances entretenait une grande agitation dans nos esprits; enfin un sommeil profond chassa toutes ces images lugubres...

dûte à l'hôtel-de-ville, là elle déclara que ces objets lui avaient été remis par Mad. Schermerling, de même que deux montres qui étaient encore dans son coffre chez sa maîtresse, et que celle-ci l'avait chargée de porter au Mont-de-Piété. Pour comprendre la portée de ces propos, il faut remarquer que Mad. Schermerling ne jouit pas de la plénitude de ses facultés intellectuelles. Cependant interrogée par le juge d'instruction, l'accusée a avoué qu'elle avait soustrait les divers objets trouvés en sa possession, et cet aveu elle l'a renouvelé devant la cour d'assises. Elle a été condamnée à 5 années de réclusion.

VILLE DE LIÈGE. — CHIENS DIVAGANTS.

Le collège des bourgmestre et échevins donne avis au public que des mesures sont prises pour assurer l'exécution des dispositions ci-après transcrites, relatives aux chiens divaguants.

Extrait de l'ordonnance des Etats de la province de Liège, en date du 28 juillet 1836.

- Art. 23. Sera réputé chien divagant :
1° En toute saison, celui qui n'accompagne pas son maître et erre, ça et là dans les rues, chemins, places publiques ou dans les champs.
2° Pendant le mois de mai, juin, juillet et août, celui qui, même accompagnant son maître, ne serait pas attaché ou tenu en laisse.
Art. 24. Les charretiers, conducteurs de diligences ou d'autres voitures ayant des chiens avec eux, seront tenus de les attacher dessus ou dessous leurs charrettes ou voitures lorsqu'ils traversent les villes, villages ou autres endroits habités.
Art. 25. Toute personne, dont le chien serait enragé ou aurait été mordu par un chien présumé atteint d'hydrophobie, sera tenu de le faire abattre sur le champ et enterré à une profondeur d'une aune ou cinquante pouces.
Cependant le propriétaire ou possesseur du chien mordu pourra, s'il demande de le conserver, en obtenir l'autorisation de l'autorité locale, après qu'elle se sera assurée que les mesures nécessaires de sûreté et les moyens curatifs ont été pris et continueront de l'être.
Art. 28. Toute personne qui aura négligé ou refusé de se conformer aux dispositions de l'article 24, sera passible de l'amende et des peines déterminées par les articles 475 et 476 du code pénal.
Celle qui aura négligé ou refusé de se conformer aux dispositions de l'article 25, sera passible des amendes et peines déterminées par les articles 459 et suivants du code pénal.
Le tout indépendamment de l'abattage et destruction du chien, sans indemnité et sans préjudice des dommages intérêts éventuels.
Art. 30. Tout individu qui, dans les villes ou communes de la province, aurait abattu ou contribué à faire abattre un chien enragé, signalé comme tel, pourra, suivant les circonstances, réclamer et obtenir des états une gratification.

Extrait de l'arrêté pris d'urgence par les bourgmestre et échevins de cette ville, en date du 5 août 1835;

- Art. 1er. Pendant le mois de mai, juin, juillet, août et septembre de chaque année, et aussitôt après l'avis de l'avisement public par le collège des bourgmestre et échevins, tout chien trouvé divagant dans les rues, quais ou places publiques, sera détruit au moyen d'une préparation de noix vomique.
Les chiens détruits seront immédiatement enlevés et enfouis.
Art. 2. La police est chargée de l'exécution des dispositions ci-dessus.
A l'Hôtel de Ville, en séance, le 8 mai 1837.

Le collège des bourgmestre et échevins, par un arrêté du 10 de ce mois, a ordonné la publication des résultats du concours ouvert à l'occasion de la foire du mois de mai.

- 3 primes ont été décernées, savoir :
1° Pour le plus grand nombre de chevaux amenés sur la foire, au sieur Lepoureau, fermier à Milmorte, qui est venu avec 18 chevaux, dont 14 âgés de plus de 3 ans.
2° Pour le meilleur étalon de trait, pure race du pays, au sieur Servais Bourdoux, cultivateur de la commune de Horion-Rozémont.
3° Pour le meilleur hongre, également pure race du pays, au sieur Delbovier, marchand de chevaux à St-Séverin en Condroz.
D'après l'arrêté susdit, toutes réclamations ou révélation concernant la fraude, la simulation ou la collusion éventuelle des personnes auxquelles des primes sont accordées, pourront être adressées par écrit dans les 18 heures de cette publication soit au bureau central de police de l'Hôtel-de-Ville, soit à l'un ou l'autre des membres du jury, MM. Closset, Petry, Everts et Carbilliet aidés.

ETAT CIVIL DE LIÈGE, DU 5 MAI.

Naissances : 5 garçons, 4 filles.
Décès : 1 garçon, 4 filles, 4 hommes, 2 femmes, savoir : Pierre Jacques Pairen, âgé de 81 ans, marchand, rue St-Séverin, veuve de Josephine Oda Joseph Brouhon - Wallière Charlier, âgé de 73 ans, tisserand, rue des Récollets, veuf d'Anne Belserence - Jean Léonard Lejeune, âgé de 26 ans, tailleur rue Puits en Sock, célibataire - Antoine Joseph Bambrun, âgé de 25 ans, soldat au 9e régiment de ligne - Catherine Joseph Rodberg, âgée de 53 ans, rentière, sur la Fontaine, veuve de Henri Adam Comblen - Kella Neigot, âgée de 45 ans, couturière, rue Pont d'Avroy, épouse d'Abraham Michel Haas.

Mariages 7, savoir : Entre And. Rocour, cordonnier, rue Pied de Vache, et Jeanne Josephine Degonhir, journalière, rue Gérardrie - Pierre Sauveur, journalier, rue Matrogard, et Jeanne Jhe. Favilla, journalière, rue des Rewes - Gilles Emmanuel Dumoulin, tailleur, rue Pierreuse, veuf de Marie Josephine Finsmay, et Marie Anne Euphrasie Chabrolle, même rue - Math. Demot, cultivateur, rue Ste. Véronique, et Marie Thérèse Maréchal, cultivatrice, rue Fraguée - Joseph Siquet, journalier à Malmedy, et Marie Louise Thyry, sans profession, rue des Croisiers - Jean Barthélemi A. Leclerc, employé, Hors Château, veuf de R. V. Pirson, et Thérèse Josephine Kinkin, sans profession, même rue - Alex Nicolas Joseph Victor Renardy, musicien, rue des Clarisses, et Josephine Franklin, couturière, sur Avroy.

Décès : 1 garçon, 2 filles, 3 hommes, savoir : Jean Joseph Leroy, âgé de 77 ans, tailleur, derrière le Palais, veuf de M. Jne Henry - Léonard Mélotte, âgé de 60 ans, chapelier, rue Firquet, veuf de M. Jhe. Delpiesante - N. Jh. Piette, âgé de 53 ans, journalier, rue Grande Bèche, veuf d'Anne Elisabeth Labeye

Du 8 - Naissances : 13 garçons, 6 filles.
Décès : 2 filles, 7 hommes, 1 femme, savoir : Martin Mathieu Jacquemin, âgé de 70 ans, rue Chaffour, veuf en 2me nocces de M. E. Martiny - Pierre Lambert Joseph Henkart, âgé de 69 ans, sans profession, Quai d'Avroy, célibataire - William Smith Stephens, âgé de 68 ans, negl., place de l'Université, époux de Franc. Holms - Jean François Ledent, âgé de 65 ans, cloutier, rue grande Bèche, célibataire - Jean François Foulon, âgé de 66 ans, jardinier, derrière Ste. Catherine, veuf d'Anne Joseph Bertrand - Dieudonné Boulanger, âgé de 60 ans, journalier, rue des Récollets, époux de M. Jh. Barhon - Jean Desoleil, âgé de 37 ans, menuisier, devant la Madeleine, célibataire - Agnès Joseph Maquet, âgé de 40 ans, sans profession, faubourg Ste. Marguerite, ép. de J. Bte. Houdiet.

ANNONCES.

BAL Dimanche et Lundi, 14 et 15 courant, chez BOULANGER-LEMOINE, à LA GRANDE SALLE A BEINE.

BAL dimanche prochain, chez RASKIN-BIA, au Café des Remparts, derrière le mur des Anglais. 869

DIMANCHE ET LUNDI, FETE DE LA PENTECOTE, BAL AU PETIT SANS-SOUCI SUR AVROY. (934)

POISSONS de MER très frais, au Moriane, rue du Stockis.

CABILLAUX, RAYES, RIVETS, FIOTTES, ELIBOTTES et ANCHOIX nouveaux, chez PERET, rue Ste. Ursule.

UNE NOURRICE peut se PRÉSENTER au ON DEMANDE UN REMPLACANT POUR LA MILICE de 1835, au n° 857, place du Spectacle, à Liège. 884

ON DEMANDE UNE GOUVERNANTE pour l'éducation de jeunes demoiselles. S'adresser n° 776, place St. Lambert. 899

A LOUER, à un prix modéré, un JOLI QUARTIER GARNI INDÉPENDANT, de quatre pièces, au pied de Pierreuse, n° 330. 380

DEUX QUARTIERS INDÉPENDANS A LOUER présentement, ainsi qu'un JARDIN, pour l'époque de Mars prochain, à Ste.-Claire, n° 130. 234

Au Dépôt de Draperie, RUE PONT-DILE, N° 17, ON PEUT SE PROCURER DES GAPOTTES D'ÉTÉ

- En prunelle renforcée à 10 et 12 fr.
CAPOTES en différentes étoffes d'été, de 15 à 30 id.
PANTALONS en coutil à 8 id.
GILETS à 6 id.

On garantit les étoffes de bonne qualité, et la confection ne laisse rien à désirer. 931

AVIS IMPORTANT POUR LE COMMERCE.

Messieurs V. Ch. P. DE BORRE et Co, viennent de former une Association pour l'exploitation et le commerce des Bois, tant indigène qu'étranger; cette association a aussi pour objet l'établissement du sciage et du rabottage du bois, les moulures de toutes espèces et la fabrication de tonneaux, le tout par des procédés mécaniques.

En attendant que l'établissement soit complètement en activité, l'on peut, dès maintenant, obtenir à des prix modérés, l'exécution de toutes demandes qui seraient adressées à ladite Société, soit pour Bois de construction ou Bois sciés. Elle se recommande surtout pour une partie très considérable de Planches de chêne de toutes longueurs jusqu'à 22 pieds, qui ont plus de dix années de sciage.

Ladite Société traite à main ferme avec les propriétaires, de l'achat des forêts sur pieds, de même que pour toutes espèces de Bois sciés; elle les reçoit aussi en consignation, et fait à volonté des avances de fonds sur la marchandise consignée, et moyennant une légère commission, dans laquelle est comprise l'emmagasinage. Elle se charge de la faire vendre en hausse publique pour compte des consignataires.

La position de son Chantier, quoi que à proximité de la ville, a pour avantage d'être en dehors de l'octroi. S'adresser au susdit établissement, à SGLESSIN, près Liège.

VENTE

D'IMMEUBLES ET D'UNE RENTE.

Le JEUDI 18 MAI 1837, à une del'après-midi, en l'étude, par le ministère de M. FRAIKIN, notaire à Chockier, et pardevant M le juge-de-peace du canton de Hologne-aux-Pierres, il sera procédé à la vente publique des

IMMEUBLES SUIVANS, SAVOIR :

- 1er. lot. UNE MAISON appendices et indépendances avec un p tit jardin, y annexé, située audit Chockier, tenant au sieur Lambert C-nlis et à la grande route.
2e. lot. DEUX AUTRES MAISONS contigues joignant à la précédente et ayant leurs entrées dans la large ruelle.
3e. lot. DEUX AUTRES tombant en ruines, situés au Chaffour commune de Flémalle-Haute.
4e. UN VIGNOBLE sis audit Flémalle-Haute, en lieu dit haut-thier.
5e. lot. UNE RENTE de trois setiers épeautre, due par Nicolas Brieteux de Souxhon.
S'adresser audit notaire et à M. le juge-de-peace pour avoir connaissance des conditions. 933

M. DUSART notaire à Liège, fait savoir que par acte qu'il

a reçu le 8 mai courant, il a vendu une MAISON, située à la Boverie, près de l'église de Fétinne, avec onze ares 90 centiares de JARDIN contigu, et la moitié de 58 ares 78 centiares de COTILLAGE et pré vis à-vis, au prix de sept mille quatre cents francs, en sus de douze fls. dix sous de rente, et qu'on peut dans les dix jours surenchérir les dits immeubles d'un vingtième. 912

VENTE D'UN BEAU MOULIN ET AUTRES BIENS.

Le MARDI 16 MAI 1837, à midi précis, en la maison communale de Dalhem, par devant M. le juge de paix du canton de même nom, ensuite d'un jugement rendu par le tribunal civil de première instance de Liège, qui commet

M. FLECHET, NOTAIRE A WARSAGE, on exposera aux enchères publiques,

LES IMMEUBLES SUIVANS : Un Moulin à Farine,

DIT : SCHOPHEMER-MOLEN,

A deux roues mues par un cours d'eau qui n'a jamais tari, avec maison d'habitation, écuries, étables, granges, cour, dépendances, 2 jardins, prés, prairies et terres labourables, le tout ne formant qu'une seule exploitation, situé dans la commune de Fouron le Comte, excepté 2 terres qui sont situées dans celle de Warsage, d'une surface totale de 13 hectares 63 ares 40 centiares, exploité à titre de bail authentique par le sieur N. Steenebruggen, meunier à Schophem, commune de Fouron le Comte.

PLUS UNE BELLE MAISON D'HABITATION avec étables, jardin et dépendances en bas du village, prairies et terres labourables, le tout occupé par les propriétaires, dans ladite commune de Fouron le Comte, contenant 2 hectares 64 ares 6 centiares. S'adresser audit Notaire FLECHET, à Warsage, pour voir les conditions et avoir de plus amples renseignements. 889

VENTE D'UNE BELLE FERME

AVEC FACILITÉS DE PAIEMENT. LUNDI 15 MAI 1837, à dix heures du matin, le notaire MOXHON, de résidence à Liège, vendra aux enchères, en son étude, rue Hors-Château, n° 482,

LA FERME DITE DE MONT PLAISIR, SITUÉE PRÈS DE LA CHAPELLE, A NOBLEHAYE, Commune de Bolland,

A UN QUART DE LIEUE DE HERVE,

Avec cour, abreuvoir, jardin, vergers, prés et terres en dépendant, exploitée par M. Leruth.

Les bâtiments de cette ferme sont dans le meilleur état possible, construits en briques et pierres; et tous couverts en ardoises, ils consistent en une habitation commode pour le fermier, de belles étables voûtées, écuries, granges, remises, fournil, etc.

La contenance de cette ferme est de 25 bonniers 12 verges grandes 5 petites, y compris 20 bonniers 2 verges grandes 13 petites de prairies, garnies d'arbres fruitiers en plein rapport.

S'adresser, pour connaître les titres et conditions, audit notaire MOXHON.

On peut également prendre connaissance du cahier des charges à Verviers, chez M. BASTIN, receveur de l'enregistrement, ou chez M. le notaire VOISIN; et à Herve, chez M. le notaire MER RY. 798

VENTE D'UNE

BELLE MAISON DE COMMERCE.

MERCREDI, 31 MAI 1837, à deux heures de relevée, en l'étude et par le ministère du notaire BIAR, à Liège, il sera procédé à la vente aux enchères d'UNE BELLE et GRANDE MAISON DE COMMERCE, située à FLÉMALLE-HAUTE, joignant la grande route, consistant en place à manger, cabinet, grand salon, trois belles caves dessous, quatre chambres à l'étage, beaux greniers, grandes écuries, remise, grange, et autres bâtiments, le tout construit en pierres et briques, et couvert en ardoises avec environ 70 ares de jardin et verger plantés d'arbres fruitiers du meilleur choix et entouré de haies vives.

Par sa position cette propriété pourrait être convertie en une très belle et agréable maison de campagne. L'on pourrait faire hors des bâtiments deux habitations agréables et diviser commodément en deux parties les terrains y contigus.

L'acquéreur pourrait faire l'acquisition de différentes pièces qui l'avoisinent. S'adresser pour voir les immeubles, au propriétaire M. LEBERTON, et pour connaître le cahier des charges, en l'étude dudit Notaire. 843

A SURENCHÉRIR.

M^e DUSART, notaire à Liège, fait savoir que par acte qu'il a reçu le 28 avril 1837, la

BELLE MAISON DE COMMERCE

Avec bâtimens derrière, cours et grand jardin, sise à Liège, rue Puits-en-Sock, n^o 922, a été adjugée au prix de VINGT-TROIS MILLE FRANCS;

Et qu'on peut, dans la quinzaine de la vente, la surenchérir d'un vingtième. S'adresser audit notaire. 832

Vente de deux belles maisons.

Lundi 15 mai 1837, deux heures de relevée, il sera procédé, en l'étude de M^e RENOZ, notaire à Liège, à la vente aux enchères de

DEUX BELLES MAISONS

CI APRÈS DÉSIGNÉES, savoir :

1^{er} lot. Une MAISON située à Liège, rue devant les Carmes, n^o 376, composée de beaux appartemens, vastes salons, deux escaliers, deux cours, remises, écuries, etc.

2^{me} lot. Une GRANDE MAISON située même rue, n^o 377, composée de deux appartemens entièrement indépendans, comprenant chacun de beaux et vastes salons, salles à manger, cuisine, grand nombre de chambres à coucher, chacun un escalier, de très belles caves, deux grandes cours, deux écuries dont l'une peut contenir 20 chevaux, deux remises, etc.

Ces deux MAISONS sont bâties avec la plus grande solidité. Elles sont à côté de la nouvelle place et de la nouvelle rue du pont neuf et à proximité du quai de halage.

Dans chacune de ces maisons se trouve une grande citerne à l'eau de pluie.

Il y a toute sécurité pour acquérir; elles sont libres de charges, et il sera accordé de grandes facilités pour le paiement du prix.

S'adresser à M^e RENOZ, dépositaire des titres de propriété. 865

EXTRAIT.

PAR EXPLOIT de l'huissier CLASEN en date du 6 mai 1837, enregistré à Liège le huit, à la requête de l'état belge, poursuite et diligence de M. le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS; attendu qu'il doit être opéré une emprise n^o de 4 ares sur une parcelle de cotillage, appartenant à Catherine PAQUE, épouse Sébastien SERVAIS, située en la commune d'ANS-ET-GLAIN, indiquée et figurée sous le n^o 297, section B, au plan cadastral qui a été déposé à l'inspection des intéressés en exécution de la loi; 2^o De 29 centiares comprenant une maison appartenant aux mêmes, située aussi dans la commune d'Ans-et-Glain, indiquée et figurée sous le n^o 295, section B, audit plan cadastral; attendu que le requérant n'a pu s'entendre avec les propriétaires pour la fixation des indemnités qui peuvent être dues du chef de la dite emprise; assignation a été donnée auxdits époux Sébastien Servais propriétaires domiciliés à Ans, à comparaître le vingt quatre mai courant à l'audience du tribunal de première instance, séant à Liège, pour voir procéder au règlement des indemnités, et ordonner que le requérant sera envoyé en possession de la propriété prémentionnée.

Pour extrait conforme : EMONTS avoué. 918

EXTRAIT.

PAR EXPLOIT de l'huissier CLASEN en date du six mai 1837, enregistré à Liège le huit, à la requête de LETAT BELGE, poursuite et diligence de M. le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, attendu qu'il doit être opéré une emprise de 5 ares 10 centiares sur une parcelle de terre, appartenant au Sr. Louis PAQUE, située à Ans-et-Glain indiquée et figurée sous le n^o 208, section B au plan cadastral qui a été déposé à l'inspection des intéressés en exécution de la loi, attendu que le requérant n'a pu s'entendre avec le propriétaire pour la fixation des indemnités qui peuvent être dues du chef de ladite emprise; assignation a été donnée audit Louis PAQUE, propriétaire, domicilié Ans à comparaître le vingt quatre mai courant à l'audience du tribunal de première instance, séant à Liège, pour voir procéder au règlement des indemnités et ordonner que le requérant sera envoyé en possession de la propriété prémentionnée.

Pour extrait conforme : EMONTS avoué. 917

BAIL AUX ENCHÈRES PUBLIQUES.

LE MERCREDI 17 MAI 1837, à 2 heures de l'après midi, M^e SERVAIS, notaire à Jemeppe, procédera chez le sieur Lebarton, aubergiste, à Flémalle haute,

ALA LOCATION AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

D'UNE MAISON,

BATIMENTS, ANNEXES ET DÉPENDANCES,

Avec 74 ares 10 centiares (17 verges grandes) de jardin et verger y attenants, situé audit Flémalle haute, près de l'église, occupés précédemment par la dame Pilon.

S'adresser audit notaire, pour connaître les conditions du BAIL. 926

BOURSES.

Table with columns for Paris, London, and Amsterdam, listing various financial instruments and their values.

Table for London (LONDRES) on May 8th, listing exchange rates for various countries like Spain, Belgium, and Russia.

Table for Amsterdam (AMSTERDAM) on May 9th, listing exchange rates for various locations like London, Paris, and Antwerp.

Table for Antwerp (ANVERS) on May 10th, listing exchange rates for various locations like London, Paris, and Bruges.

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 10 MAI 1837. Par suite de la baisse de Paris de 5 1/2 0/0, les fonds Espagnols ont été faibles à notre bourse de ce jour.

VENTE CONSIDÉRABLE D'IMMEUBLES POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

LUNDI 29 MAI 1837, à dix heures du matin, pardevant M. le juge de paix des quartiers du Nord et de l'Est de la ville de Liège, en son bureau rue Neuve, derrière le Palais, n^o 443, il sera procédé par le ministère du notaire BIAR, à la vente aux enchères

DES BIENS IMMEUBLES

DONT LA DÉSIGNATION SUIT :

Large table with columns: N^o D'ORDRE DES LOTS, NATURE DES BIENS, CONTENANCE (BON, v. c. des, v. p. des), LIEUX DITS, NOMS DES LOCATAIRES. Lists 18 lots of property for sale.

Le cahier des charges est déposé tant au bureau de M. le juge de paix qu'en l'étude du notaire BIAR susdit.

Table for Bruges (BRUXELLES) on May 10th, listing exchange rates for various locations like London, Paris, and Antwerp.

VIENNE, LE 1^{er} MAI. Métalliques, 104 3/4 - Actions de la Banque, 1368 0/0. PORT D'ANVERS. - ARRIVAGES DU 9 MAI.

PLAGE D'ANVERS, LE 10 MAI. Café. - Nous avons à faire connaître les transactions suivantes: 527 balles Brésil à 25 c.; 300 dito Sumatra vert à 24 3/4; 150 dito St. Domingue à 26 1/2 c.; 60 dito dito à 26 1/4 c.; 50 dito beau Brésil vert à 27 1/2 c.